



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 41371

Texte de la question

M. Arnaud Cazin d'Honincthun attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les inquiétudes de la filière avicole bretonne après les dernières décisions prises en juin dernier par les autorités communautaires. Depuis le début de l'année, les producteurs ont pu constater une baisse des restitutions de l'ordre de 37 p. 100, une réduction des volumes en poulets entiers passant de 380 000 tonnes à 315 000 tonnes, l'exclusion des zones à restitution de la Russie et des pays du PECO, la suppression de la quantité historique des 1 000 tonnes nécessaire pour pouvoir exporter vers les pays tiers. Face à ces derniers bouleversements, la filière avicole se sent cette fois bien démunie. Il lui demande donc quelles mesures immédiates il envisage de prendre pour faire face à cette situation et aider les producteurs avicoles.

Texte de la réponse

Lors du comité de gestion oeufs et volailles du 11 juin 1996, ont été fixées les modalités d'application dans le secteur des volailles des accords de Marrakech pour la 2^e campagne 1996-1997. Ainsi, le contingent poulet entier a été relevé à 315 000 tonnes, ce qui constitue un point positif, même si cette augmentation reste insuffisante. Les autorités françaises seront particulièrement vigilantes pour garantir le maintien de ce volume au cours de la campagne et veilleront, dans la mesure du possible, à ce que d'éventuelles quantités non utilisées sur d'autres catégories soient transférées sur le poulet entier. Les autorités françaises ont également pris acte avec satisfaction de la décision de la Commission d'accorder à nouveau des restitutions sur la Russie. Toutefois, le niveau de restitution du poulet entier, fixé à 8 ecus par 100 kilogrammes, est notoirement insuffisant pour pouvoir exporter sur cette zone. C'est la raison pour laquelle elles solliciteront un relèvement de cette restitution de façon à ce que la réintégration de la Russie se traduise dans les faits par une reprise des courants d'échange. S'agissant des restitutions allouées au poulet entier sur les marchés du Proche et Moyen-Orient, s'il convient de louer les efforts des exportateurs français pour relever les prix sur ces destinations, il faut admettre que la concurrence sur ces marchés est en train de s'intensifier et rendra très difficile tout ajustement supplémentaire. Les autorités françaises ont déjà fait part de leur préoccupation à ce sujet auprès de la Commission. Enfin, la suppression de la référence de 1 000 tonnes d'exportation pour l'accès aux restitutions sur la zone à taux élevé a fait l'objet de la part de la délégation française de très vives critiques. Pour l'instant, cette décision ne semble pas avoir entraîné de modifications dans les demandes de certificats d'exportation. Néanmoins, il convient de suivre avec attention l'évolution, en France comme dans l'Union européenne, de ces demandes. L'objectif demeure de privilégier le commerce réalisé par les industriels spécialisés dans cette activité et d'éviter toute demande spéculative.

Données clés

Auteur : [M. Cazin d'Honincthun Arnaud](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41371

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3928

Réponse publiée le : 2 septembre 1996, page 4696